

TE38

BUREAU du 12 septembre 2022

DÉCISION N° 2022-102

Objet : Génie civil HTA - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée -
TE38/ENEDIS - SERMERIEU

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Régis GAUTHIER, François GUILLIER, Benjamin GUINOT, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Pascal PERRIN, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI et Michel TOSCAN, membres du Bureau.

Le Vice-Président en charge des Etudes & Travaux expose aux membres du Bureau le contexte du projet d'enfouissement des réseaux à SERMERIEU - **Enfouissement BT/TEL Grande Rue**.

Alors qu'ENEDIS souhaite engager des travaux de bouclage et de sécurisation du réseau HTA traversant la commune de SERMERIEU, la commune porte à travers TE38 auquel elle adhère, le projet d'enfourer également les réseaux secs (basse tension, Télécom et éclairage public) actuellement aériens sur un même périmètre.

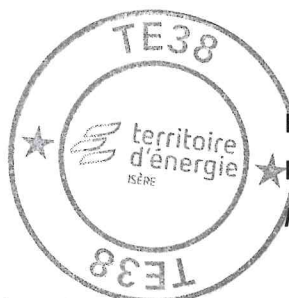
Afin de permettre une coordination optimale entre ces différents travaux (travaux réalisés par la même entreprise sous contrôle du même maître d'œuvre), comme la convention Article 8 en stipule la possibilité, ENEDIS accepte que TE38 assure pour son compte la maîtrise d'ouvrage déléguée du génie civil HTA sur le tracé commun aux deux projets. Le câblage restera assuré par ses soins ultérieurement.

Les statuts de TE38 permettent la réalisation de cette maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'infrastructures d'accueil des canalisations HTA. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre TE38 et ENEDIS permet de formaliser les compétences et les interventions de chacun, ainsi que les flux financiers (financement intégral par ENEDIS de ces infrastructures).

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'autoriser le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du génie civil des réseaux HTA pour le compte d'ENEDIS, selon les modalités décrites ci-avant, pour le chantier d'enfouissement et sécurisation des réseaux sur la commune SERMERIEU - Enfouissement BT/TEL Grande Rue.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)